

Modifications proposées à la Loi sur les offices régionaux de la santé

Les modifications à la Loi sur les offices régionaux de la santé assureraient le cadre de travail nécessaire pour appuyer davantage la transformation du système de santé.

Si promulguée, la loi ferait en sorte :

- de permettre le transfert des services de prestation de soins de santé restant du ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active, y compris le transfert du Centre de santé mentale de Selkirk vers Soins communs, permettant au Ministère de se concentrer sur les politiques, la planification, le financement et la surveillance.
- d'harmoniser et intégrer les offices régionaux de la santé du Manitoba, Soins communs, Action cancer Manitoba et les autres organisations participant à la prestation et l'administration des soins de santé avec les objectifs de la transformation du système de santé et du plan de transformation;
- de renforcer le cadre de responsabilisation pour le système de santé.

De plus, la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances serait déplacée sous le même cadre que Soins communs à une date à déterminer par proclamation, probablement au cours des deux prochaines années. Cette mesure a été recommandée dans le rapport de VIRGO, tout comme le transfert du Centre de santé mentale de Selkirk vers Soins communs. Ces mesures permettraient de mesurer la planification, la prestation et le rendement intégrés des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances par Soins communs.

La législation permettrait également le transfert de la propriété accueillant le Centre des sciences de la santé à Soins communs, qui voit à la gestion de l'hôpital provincial, de l'Office régional de la santé de Winnipeg.

Aucune perte d'emploi n'est prévue suite à ces mesures.